

DÉPARTEMENT

DE L'ARIÈGE

DE_2024_024BIS

République française

Membres en exercice : 14

Présents : 9

Votants: 9

Pour: 9

Contre: 0

Abstentions: 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE BÉNAGUES

Date de la convocation: 16/09/2024

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Josiane BERGE

Présents : Christophe BAUZOU, Josiane BERGE, Simone BIELLE, Thierry DA FURRIELA, Stéphane FABRY, Serge GARCIA, Olivier HILAIRE, Laurent MARSEILLE, Mickaële REIS

Représentés:

Excusés:

Absents : Loïc ABENIA, Sandrine ESTEBE, Franquelim FERREIRA, Laurie FERRIES, Aubry PINATON

Secrétaire de séance: Simone BIELLE

Objet : Convention avec clinique vétérinaire

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la signature d'une convention avec la clinique vétérinaire du Mas à Pamiers, par suite de doléances de plusieurs administrés sur les chats errants.

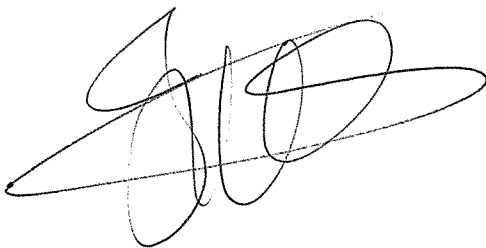
La commune prendrait en charge la stérilisation pour les chats et chattes errants. L'administré devra se présenter en mairie afin de lui délivrer un bon et devra prendre rendez-vous avec la clinique vétérinaire du Mas à Pamiers. Le chat sera stérilisé et tatoué d'une lettre dans l'oreille.

Ouï cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour signer la convention avec la clinique vétérinaire du Mas à Pamiers et autorise la prise en charge des frais liés à la stérilisation et du tatouage.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

Le Maire
Josiane BERGÉ



Secrétaire de séance
Simone BIELLE

